

GUIDE DU PARENT — ÉTÉ 2022

Complexe aquatique de Saint-Constant



Chers parents,

Nous sommes très fiers d'offrir à vos jeunes enfants un camp de jour spécialisé axé sur le domaine aquatique : une panoplie d'activités les attendent cet été. Vous trouverez ici dans ce guide une foule d'informations utiles sur le camp de jour aquatique, offert au centre aquatique de Saint-Constant.

DÉFINITION

Nos moniteurs offriront une programmation des plus diversifiées qui permettra aux jeunes d'apprendre, de s'amuser et de jouer à travers une thématique unique, différente chaque semaine. Les enfants profiteront de la baignade libre durant plusieurs périodes en plus de découvrir une panoplie de sports aquatiques. Ces camps aquatiques sont offerts du **27 juin au 19 août 2022** (8 semaines) aux enfants de **5 à 16 ans**.

LIEU DU CAMP DE JOUR

Les activités se déroulent au Complexe aquatique Saint-Constant, situé au 63 rue Lériger, Saint-Constant, J5A 1C6.

PROCÉDURES D'INSCRIPTIONS

Inscriptions en ligne seulement

- Résidents de Saint-Constant : À compter du 4 avril 2022
- Non-résidents : À compter du 18 avril 2022

Le paiement des séjours est offert sous forme de versements. À compter du 20 mai, le paiement complet se doit d'être payé à 100 %.

Au moment de l'achat, 25 % du paiement total est exigé.

PERSONNES AUTORISÉES

Seul un parent, mère ou père, est reconnu par le camp comme autorisé à venir chercher le jeune de 5 à 16 ans. Assurez-vous que les noms de tous les membres y soient indiqués (un minimum de trois personnes est requis dans le compte Amilia).

Une autorisation écrite du parent fournie à l'avance est requise pour toute personne mandatée à venir chercher le jeune.

Lors de l'inscription, le parent responsable doit créer un mot de passe confidentiel. Ce dernier doit être mentionné lorsqu'il vient récupérer l'enfant.

Une pièce d'identité doit être aussi fournie par le parent lorsque celui-ci vient récupérer l'enfant à la fin de la journée. N'oubliez pas de mentionner à ces personnes de fournir une pièce d'identité ET le mot de passe lors de leur venue.

PROCÉDURE D'ACCUEIL

Lorsque vous viendrez porter votre enfant le matin (avant 9 h), nous vous invitons à entrer avec lui dans le complexe aquatique. Dès leur entrée, le parent doit accompagner l'enfant à la table des présences afin de vérifier son inscription au programme choisi.

Une fois confirmé, laissez-lui ses effets personnels ainsi que sa boîte à lunch : le tout sera mis au même endroit tous les jours de la semaine. Rapidement, le parent ou accompagnateur doit quitter les lieux afin de suivre les exigences de la santé publique.

Si un autre membre de la famille vient chercher l'enfant en question et n'a pas été indiqué dans votre dossier, une autorisation écrite du parent est requise pour toute personne supplémentaire mandatée à venir le récupérer. Complétez-la sur place le plus rapidement possible.

Aucune visite n'est permise sur le site du camp lors des heures de camp de 7 h à 18 h, sauf avec l'accord de la direction.

PROCÉDURE DE DÉPART

Advenant que vous récupérez l'enfant entre 9 h et 16 h, dirigez-vous à la réception et l'employé communiquera avec le coordonnateur afin que ce dernier puisse prendre en charge l'enfant et le porter à son groupe. Préparer votre **pièce d'identité** afin de simplifier la tâche du coordonnateur.

Lorsque vous viendrez récupérer l'enfant après 16 h, dirigez-vous à la table des présences, dites le nom de votre enfant ainsi que le groupe dans lequel il fait partie. Prévoyez votre **pièce d'identité ET le mot de passe** confidentiel.

Les jeunes de 12 ans et plus peuvent quitter le camp seul, à condition que l'autorisation de départ seul ait été cochée lors de l'inscription. Une autorisation écrite par le parent peut aussi être fournie pour tout changement.

APPEL DU DIMANCHE

Le dimanche précédent le séjour de votre enfant, l'animateur vous contactera afin de vous informer des détails concernant la semaine : les activités, la sortie au camp, quoi apporter dans le sac à dos.

Vous avez la responsabilité d'informer l'animateur des conditions spécifiques de votre enfant (problèmes de santé, d'apprentissage, blessures, allergies ou intolérances...) à ce moment.

SERVICE DE GARDE

Le service de garde est offert tous les jours de la semaine de 7 h à 9 h et de 16 h à 18 h. Une inscription préalable est nécessaire. Ce service n'est pas inclus dans la tarification : des frais de **50 \$** s'appliquent.

Vous pouvez ajouter l'enfant au service de garde sans crainte de manquer de place.

FRAIS DE RETARD

Sachez que le parent qui vient porter son enfant avant **8 h 45** et le récupérer après **16 h 15** se verra devoir débourser le tarif du service de garde complet de **50 \$**. Ces frais se doivent d'être payés au moment de la récupération de l'enfant.

Une fois payé, l'enfant pourra profiter du service toute la semaine.

À la fermeture du service de garde (18 h), les parents en retard devront débourser des frais de **20 \$** par tranche partielle ou complète de 15 minutes.

DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE-TYPE

Le camp de jour débute à 9 h. Nous rassemblerons les jeunes au point de rassemblement et les animateurs les appelleront à ce moment. Les animateurs prévoient des activités en piscine ainsi que des activités à l'extérieur. Un test de nage sera effectué le premier jour du camp afin d'évaluer les techniques de nage et les habiletés de l'enfant.

Les enfants du groupe 5 – 6 ans doivent obligatoirement porter une veste de flottaison individuelle lors de période de baignade libre, même s'ils savent nager.

Vers 12 h, les animateurs s'assureront de faire dîner les jeunes. Prévoir une boîte à lunch avec un repas froid ainsi que deux collations (une pour le matin et une pour l'après-midi) qui ne contiennent pas d'arachides ou tout autre aliment allergène, idem pour le repas du midi.

Des activités à l'extérieur sont également prévues. Le complexe aquatique dispose de grands terrains gazonnés ainsi que le boisé derrière le centre aquatique. Les jeunes pourront apporter avec eux leur gourde d'eau remplie préalablement.

La journée se termine à 16 h. Nous invitons les jeunes inscrits au service de garde à s'y diriger. Les enfants non concernés pourront se préparer et attendre leur parent pour le retour à la maison.

Chaque vendredi, le parent recevra une infolettre contenant les informations importantes pour la semaine suivante si l'enfant y est inscrit.

RELEVÉ 24 — FRAIS DE GARDE D'ENFANTS

Le relevé 24 sera émis au nom du responsable du compte ayant inscrit son numéro d'assurance sociale et sera disponible au début de l'année suivante. Il est toujours possible d'inscrire le pourcentage à diviser entre les parents (par exemple, 50 % au parent 1 et 50 % au parent 2). Il suffit d'inscrire le deuxième numéro d'assurance sociale et d'indiquer le pourcentage.

ABSENCE, RETARD OU DÉPART HÂTIF

Absence : En cas d'absence du campeur, le parent doit communiquer avec le camp entre 7 h et 9 h. Une confirmation d'absence au téléphone sera effectuée chaque matin si l'enfant n'est pas présent au camp.

Retard : En matinée, les campeurs qui arriveront après 9 h devront en aviser le camp par téléphone (450) 638-2299 dès que possible.

Départ hâtif : Le parent doit communiquer avec le camp pour en avertir la coordination afin qu'il puisse préparer l'enfant en conséquence.

MÉDICAMENTS

Le parent doit remplir la **fiche santé du campeur** fournie sur Amilia lors de l'inscription. Cette fiche doit être dûment remplie avec tous les détails concernant la santé de votre enfant. Si la condition de santé de votre enfant change, le parent a la responsabilité de fournir ces renseignements supplémentaires au camp dans les plus brefs délais.

Il nous est interdit d'administrer toute forme de médicaments, prescrits ou non, aux jeunes sans la permission des parents et l'accord de la direction. Si le parent accepte, il doit cocher la case d'acceptation. Dans le cas d'épinéphrine (EpiPen), l'enfant devra la garder en tout temps sur lui, dans un sac banane à la taille, peu importe son âge. En aucun temps l'animateur ne gardera ce médicament avec lui.

Pour les médicaments permis par le parent, l'animateur doit remplir la fiche d'administration de médicament prévue à cet effet au bureau de la coordination, barré en tout temps. Sous la supervision d'un membre du personnel de coordination, l'animateur s'assure d'administrer le médicament selon la posologie décrite. À l'extérieur du site de camp, le moniteur veillera à administrer le médicament sous la supervision d'un membre de la coordination et remplir la fiche d'administration de médicament.

Si le jeune peut prendre sa médication par lui-même, il est primordial d'en avertir la coordination afin de s'assurer qu'il prenne la dose recommandée.

Si l'enfant est porteur d'une maladie infectieuse pouvant affecter la santé des autres campeurs, il doit être ramené ou gardé à la maison.

SPÉCIFICITÉS ET MATÉRIEL NÉCESSAIRE

Chaque jour, l'enfant doit avoir avec lui, dans son sac :

- Cadenas à chiffre (pas à clé) *
- Lunch froid (ou thermos) **
- Deux collations, sans aliments allergènes (noix, arachides, fruits de mer)
- Maillot de bain (2)
- Serviette (2) et lunette de natation
- Casque de bain (obligatoire)
- Sandale d'intérieur (gougounes)
- Crème solaire (idéalement en vaporisateur)
- Casquette ou chapeau
- Bouteille d'eau réutilisable (pas de vitre)
- Tenue sportive
- Vêtements de rechange (sous-vêtement, pantalon et chandail)
- Espadrilles avec bas
- Aide flottante (si nécessaire) ***

Dès le lundi matin, le jeune recevra un casier, identifié à son nom, dans lequel il pourra y déposer ses effets personnels. Il est plus que primordial d'identifier les articles de vos enfants, car vous ne pourrez pas venir récupérer les objets perdus : il faudra communiquer avec le camp de jour à ce moment.

Le camp de jour n'est pas responsable des objets perdus et des vols. Les objets de valeurs doivent rester à la maison afin d'éviter tout bris et/ou vol.

* Le centre aquatique accueillera plusieurs utilisateurs pendant l'été. Pour des raisons de sécurité, nous désignerons un casier à l'enfant afin qu'il puisse y déposer ces articles pour la semaine. Lors de l'appel du dimanche, veillez à fournir le code à numéro à l'animateur et à inscrire le nom de l'enfant sur le cadenas (aucun cadenas à clé ne sera accepté).

** Prenez note que le camp ne dispose pas de réfrigérateur. Veuillez prévoir des sacs congelés de types « ice pack ».

*** Prenez note que le camp de jour peut fournir la veste de flottaison individuelle.

ACCEPTATION DES RISQUES RELIÉS À LA COVID-19

Lors de l'inscription, le parent doit lire attentivement la clause d'acceptation des risques reliés à la COVID-19. Toutes les mesures d'hygiène et de sécurité, demandées par les autorités de la santé publique, seront mises en place lors du déroulement des camps de jour.

Malgré cela, le complexe aquatique de Saint-Constant ne peut garantir l'exemption totale de contamination et de contagion à la COVID-19. Les parents, dont les enfants sont inscrits, doivent accepter ce risque.

Advenant qu'un cas se révèle positif à votre enfant, veuillez rapidement avertir la coordination du camp de jour par courriel à camps@casci.ca.

Advenant la fermeture temporaire ou complète d'un séjour reliée à un cas de COVID-19, le complexe aquatique remboursera au prorata les frais non utilisés aux participants.

Le complexe aquatique se réserve le droit d'exclure, sans avertissement, tout participant du camp de jour dont le comportement engendre une contrainte excessive pour le centre ou tout autre enfant présentant des symptômes pouvant être reliés à la COVID-19.

CODE DE VIE DU CAMPEUR

Le camp de jour prime le respect en tout temps et en tout lieu. Aucune forme de violence (verbale, physique et psychologique), de comportement dangereux ou de possession de substances illicites n'est acceptée.

L'enfant se doit d'être respectueux envers les campeurs, les animateurs et la coordination. Il se doit d'être vêtu d'une tenue recommandée et de respecter le matériel prêté. De plus, il participe aux activités et interagit de manière appropriée avec les amis.

Dans le cas d'un manquement, le campeur s'expose aux mesures suivantes : avertissement verbal, réprimande écrite avec encadrement correctif et mention aux parents, rencontre avec le parent et le campeur, suspension et finalement le renvoi.

Le renvoi automatique du campeur pourrait aussi s'appliquer dans le cas d'un manquement grave à l'un de ces articles. Lors de la rencontre disciplinaire avec le campeur et le parent, l'enfant devra expliquer ses fautes commises devant la coordination et la direction du camp de jour.

Toute décision prise par la direction est finale et sans appel.

MODIFICATION, ANNULATION ET REMBOURSEMENT

Toute demande de modification, transfert, annulation ou remboursement doit être envoyée par courriel à camps@cascli.ca. Veuillez lire attentivement la politique de remboursement du camp de jour aquatique :

Annulation par le centre aquatique

Si le camp de jour modifie ou annule un programme dans lequel l'enfant était inscrit, les frais seront remboursés à 100 %.

Annulation avant le début du camp

Le consommateur peut annuler le contrat avant le début du camp. Comme les services n'ont pas commencé à être fournis, l'annulation n'entraîne ni frais ni pénalité.

Annulation pendant le camp

Le consommateur peut annuler le contrat au cours du séjour. Dans ce cas, il devra payer le coût des services déjà reçus, soit la somme prévue pour les jours où l'enfant a fréquenté le camp. Le commerçant qui offre le camp peut aussi exiger une pénalité. Cette pénalité correspond à la plus petite de ces deux sommes :

- 50 \$ OU ;
- 10 % du coût des services qui n'ont pas été reçus.

Dans les 10 jours qui suivent la résiliation du contrat, le commerçant doit restituer au consommateur l'argent qu'il lui doit.

Concernant une annulation en lien avec la COVID-19, le camp agira cas par cas. Vous devez tout de même envoyer par courriel toutes les informations requises concernant ce cas à camps@cascli.ca.

POUR NOUS JOINDRE

Toutes les informations sur le camp de jour sont disponibles sur le site web du complexe aquatique à <https://aquatiquesaintconstant.com/>

Pour nous joindre,

- Téléphonez-nous au 450 638-2299
- Envoyez-nous un courriel à camps@cascl.ca
- Écrivez-nous via Messenger [@AquatiqueSaintConstant](#)

Responsable du camp de jour :

x : Coordonnateur (450) 638-2299 poste x

Directeur :

Jonathan Perron : Directeur (450) 638-2299 poste 7571